



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Notre engagement, votre sécurité !

Objet : Retour des motocyclistes sur les routes : la vigilance est de mise

Le 28 avril 2015 – Avec l'arrivée du beau temps, les motocyclistes seront de plus en plus nombreux à circuler sur le réseau routier. La Sûreté du Québec invite l'ensemble des usagers de la route à faire preuve de vigilance et rappelle aux motocyclistes quelques conseils de sécurité.

Les motocyclistes figurent parmi les usagers de la route les plus vulnérables, puisqu'ils sont moins visibles et qu'ils bénéficient de peu de protection. Notons qu'en 2014, ceux-ci ont été impliqués dans 12 % des collisions mortelles survenues sur le réseau routier desservi par la Sûreté du Québec, ce qui a représenté 27 décès de motocyclistes.

Afin de réduire les risques de collisions causant des blessures ou la mort, les motocyclistes doivent prendre les précautions suivantes :

- se munir d'un casque protecteur conforme aux normes de fabrication en vigueur et correctement attaché;
- s'assurer d'être visibles en portant des vêtements de couleurs claires qui assurent une protection en cas d'impact;
- redoubler de vigilance aux intersections.

Rappelons que les automobilistes sont invités à être vigilants auprès de ces conducteurs vulnérables, notamment en vérifiant leur angle mort avant d'effectuer une manœuvre et en redoublant de prudence à l'approche d'une intersection.

Pour des informations supplémentaires concernant les équipements de protection et les normes relatives à la vérification mécanique des motocyclettes, le public est invité à visiter le site Internet de la [Société de l'assurance automobile du Québec](#).

- 30 -

Service des communications avec les médias
Sûreté du Québec
District de la Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches
418-623-6452
www.sq.gouv.qc.ca